

**ARRÊTÉ DEP-2024-206 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS  
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE,  
RENTRAYEUR OPTION A, RENTRAYEUR OPTION B**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;  
**Vu** l'arrêté du 19 juillet 1991 portant création du certificat d'aptitude professionnelle arts du tapis et de la tapisserie de lisse ;  
**Vu** l'arrêté du 30 mai 1975 portant création du certificat d'aptitude professionnelle rentrayeur option A ; rentrayeur option B ;  
**Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

**Article 1** : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle arts du tapis et de la tapisserie de lisse et rentrayeur option A, rentrayeur option B pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Mickaël RONCIER, professionnel

Vice-présidente :

Madame Isabelle DUDOGNON, enseignante

Enseignants :

Madame Sophie LURBE  
Monsieur Yoann VASSEUR

Professionnelles :

Madame Karine RAPINAT  
Madame Marie RUTSCHKOWSCAYA

**Article 2** : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.

  
Frédéric MULLER